

N° 14_16_12_25

République
Française

Département de la
Lozère

Arrondissement de
Mende

C.DE C. DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre, à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le 09/12/2025 s'est réuni sous la présidence de Alain ASTRUC, Président

Membres en exercice : 35 – Présents : 19 - Votants : 25

Présents :

Alain ASTRUC, Eve BREZET, Jérôme POULALION, Michel GUIRAL, Raymonde JOUBERT, Marie-France PROUHEZE, Michelle BASTIDE, Bernard BEAUFILS, Agnès BOUARD, Lucette BOUCHARINC, Denis GRAS, Vincent HERMET, Christian MALAVIEILLE, Elise MALAVIEILLE, Pierrette MARTIN, Frédérique PELLISSIER-GODARD, Michel POULALION, Sophie RIEUTORT, Jean-Marie TARDIEU

Représentés :

Bernard BASTIDE donne pouvoir à Alain ASTRUC, Alain BRUN donne pouvoir à Marie-France PROUHEZE, Eric CARIOU donne pouvoir à Eve BREZET, Frédéric FLORANT donne pouvoir à Christian MALAVIEILLE, François HERMET donne pouvoir à Pierrette MARTIN, Olivier PRIEUR donne pouvoir à Michel GUIRAL

Absents :

Eric MALHERBE, Elian CONSTANT, Virginie BAUMELLE, Marie BOYER, Daniel LONGEAC, Daniel MANTRAND, Jean-François MONTIALOUX, Xavier POUDEVIGNE, Laurent PRAT, Virginie SAGNET

Secrétaire de séance : Marie-France PROUHEZE

Vente lot 1 ZAE de Nasbinals - Monsieur et Madame ROCHER

VU le courrier en date du 27 juillet 2021 de Monsieur et Madame Bruno et Véronique ROCHER faisant part de leur volonté de s'installer sur la commune de Nasbinals et de créer une brasserie-limonaderie,

VU l'arrêté du 4 décembre 2024 accordant le permis d'aménager au nom de la commune de Nasbinals pour la création d'un lotissement d'activités artisanales sur un terrain situé Chemin de Merdaric, lieudit Las Cavalettes, 48260 Nasbinals,

VU la délibération du 15 décembre 2022 N° 30-15-12-22 de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac approuvant le plan de financement des travaux d'aménagement et de la ZAE de NASBINALS,

VU la délibération n°22-12-12-23 du 12 décembre 2023 approuvant l'acquisition par la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac des parcelles cadastrées section H N°416 et 417, propriétés de la commune de Nasbinals, d'une superficie totale de 7 440 m², au prix forfaitaire de 2000 € ;

VU la délibération n°22-12-12-23 du 12 décembre 2023 fixant le prix de vente des lots à 9€ H.T./m²,

VU le courrier de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac en date du 14 mai 2024 adressé à Monsieur Bruno ROCHER et Madame Véronique ROCHER leur donnant un accord de principe pour leur vendre un lot sur la ZAE de Nasbinals afin de pouvoir y implanter leur entreprise ;

VU le plan de bornage du lot n°1 du 2 décembre 2025, joint à la présente délibération, détaillant le lot n°1 d'une superficie de 700 m²,

Monsieur le Président,

PROPOSE la vente du lot n°1 à Monsieur et Madame Bruno et Véronique ROCHER d'une superficie totale de 700 m² pour un montant de 6 300 € H.T. ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour)

PROCEDE à la vente du lot n°1 à Monsieur et Madame Bruno et Véronique ROCHER d'une superficie totale de 700 m² pour un montant de 6 300 € H.T. ;

PRECISE qu'une Société Civile Immobilière ayant pour associés Monsieur Bruno ROCHER et Madame Véronique ROCHER pourra se substituer à Monsieur et Madame ROCHER lors de la régularisation de l'acte authentique de vente ;

HABILITE le Président ou son représentant à prendre toute décision utile à la présente et à signer tout document afférent (acte, compromis).

Le Président, Alain ASTRUC

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président
Alain ASTRUC

